Nations Unies S/2017/506

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2017

Original : français

Lettre datée du 15 juin 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un courrier émanant du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de Djibouti, Mahmoud Ali Youssouf, relatif aux derniers développements survenus à la suite du retrait de l'Émirat du Qatar du processus de médiation dans le différend territorial opposant la République de Djibouti et l'Érythrée et le retrait immédiat de ses forces d'interposition (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Mohamed Siad **Doualeh**

17-10010 (F) 230617 230617

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 15 juin 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention les derniers développements intervenus à la suite du retrait de l'Émirat du Qatar du processus de médiation dans le différend territorial opposant la République de Djibouti et l'Érythrée et portant, d'une part, directement atteinte à la souveraineté territoriale de la République de Djibouti et, d'autre part, constituant un danger majeur pour la paix et la sécurité dans la région.

En effet, l'État du Qatar, par note officielle en date du 13 juin 2017 adressée par le Ministère des affaires étrangères du Qatar au Ministère des affaires étrangères de Djibouti, nous a informés de sa décision unilatérale, et ce sans consultation préalable, de mettre fin à son rôle de médiateur entre Djibouti et l'Érythrée issu de l'Accord du 6 juin 2010 et visant à un règlement pacifique du contentieux sur la délimitation des frontières maritime et terrestre des deux États.

Ainsi, les militaires qatariens déployés à la frontière des deux États dans le cadre de l'Accord mentionné ci-dessus ont commencé le même jour à se retirer de leur position d'interposition située dans la zone de Doumeira.

Au cours de la première phase de ce retrait, visant à rapatrier les hommes et les équipements sur la capitale djiboutienne, deux militaires du contingent qatarien ont été impliqués dans un accident de la circulation qui a coûté la vie à l'un d'entre eux et blessé gravement le second.

Bien naturellement, les autorités djiboutiennes ont apporté toute leur assistance aux forces qatariennes au cours des opérations de rapatriement, et tout particulièrement l'évacuation des blessés vers l'hôpital militaire à Djibouti ville pour y recevoir les soins appropriés.

Toutefois, cette décision unilatérale du Qatar non seulement de retrait de la médiation mais aussi de retrait de ses forces d'interposition à la frontière constitue une grave menace pour la sécurité de Djibouti et pour la paix et la stabilité dans la région, dans la mesure où elle crée systématiquement un vide dans la zone et, par conséquent, une opposition des forces des deux pays qui peut à tout moment dégénérer.

Le Gouvernement de la République de Djibouti regrette cette décision unilatérale du Qatar qui met les deux pays dans une situation de fait accompli et estime que ce geste du Qatar met en danger la sécurité et la stabilité de la région.

Le Gouvernement de la République de Djibouti demande au Conseil de sécurité de se saisir de cette affaire le plus rapidement possible et tient à rappeler les différentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à ce sujet, en particulier les résolutions 1862 (2009), 1907 (2009) et 2023 (2011), afin de demander au Conseil d'enjoindre à l'Érythrée de respecter ses engagements.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des développements qui interviendront dans les prochains jours.

(*Signé*) Mahmoud Ali **Youssouf**